

**Question avec demande de réponse écrite E-000483/2022  
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

**Frédérique Ries** (Renew)

Objet: Méthodes de détection précoce et efficace de la maladie de Lyme (borréliose)

La maladie de Lyme est la zoonose la plus courante en Europe, transmise à l'homme par la piqûre de tiques infectées. Elle est le plus souvent traitée avec succès par des antimicrobiens, à condition d'intervenir dès les premiers symptômes (fatigue, fièvre, maux de tête), faute de quoi l'infection peut affecter considérablement la santé des personnes atteintes.

Les tests sanguins actuels systématiquement utilisés pour dépister la maladie ne sont pas suffisamment fiables. Or, la maladie de Lyme peut être bien soignée grâce à un dépistage précoce.

La Commission est-elle d'accord pour:

1. financer la recherche sur de nouveaux tests sanguins pour les personnes touchées par la maladie de Lyme, afin de renforcer leur fiabilité, au début et en fin d'infection?
2. financer la recherche portant sur le suivi d'un groupe de patients visant à déterminer la durée utile du traitement, basée sur des tests sanguins (même expérimentaux) montrant la fin d'une infection, tel le test fondé sur les phages?
3. encourager, dans la révision prochaine de la législation pharmaceutique, le recours à des produits à base d'extraits de plantes pour remplacer ou réduire la consommation de certains antimicrobiens que les patients de Lyme utilisent en grande quantité?